

Aide aux Primo-Accédants



Communauté de Communes du Pays de la Châtaigneraie

Rond-point Les Sources de la Vendée
85 120 LA TARDIERE
Tél : 02 51 69 61 43
info@ccplc.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Aider les ménages modestes à accéder à la propriété d'un logement dans l'ancien (avant 1970).

TYPE D'AIDE

Subvention/prime

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Territoire de la Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie.

TYPE DE BENEFICIAIRES

Les primo-accédants répondant aux plafonds de revenus du PTZ et se rendant propriétaire d'un immeuble (y compris transformation d'usage) situé sur le territoire de la CC du Pays de La Châtaigneraie, en vue d'une occupation en résidence principale.

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

- L'aide peut être demandée au maximum 1 an après la date d'achat et est versée après travaux ;
- Le gain énergétique atteint après travaux doit être au moins de :
 - 25% en cas d'achat d'un bien assorti d'une étiquette énergétique de A à D inclus.
 - 40% en cas d'achat d'un bien assorti d'une étiquette énergétique de E à « sans étiquette ».
- Les travaux réalisés dans les 3 ans à compter de la date d'acquisition, par des professionnels affiliés à une chambre consulaire ;
- L'immeuble ne doit pas être revendu dans les 5 ans de son acquisition sauf en cas de décès, de situation de handicap liée à une invalidité, de mutation professionnelle, de séparation, divorce ou dissolution de PACS.

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

3 000€ cumulable avec les autres aides de la CC et de tout organisme dont le Département (1 500€).

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

L'ADILE instruit les demandes pour le compte de la CC et du Département.

BILAN DES ANNEES PRECEDENTES

En 2023, 6 000 € ont été attribués
En 2022, 36 000 € ont été attribués
En 2021, 24 000 € ont été attribués
En 2020, 30 000 € ont été attribués
En 2019, 9 000 € ont été attribués
En 2018, 12 000 € ont été attribués
En 2017, 36 000 € ont été attribués
En 2016, 3 000 € ont été attribués

